

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

2^e jour de séance

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

Séance du mercredi 27 juin 2007

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

JO
JOURNAUX
OFFICIELS

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD ACCOYER

1. **Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée** (p. 1555).

M. le président.

Rappels au règlement (p. 1555)

MM. Jean-Marc Ayrault, le président, François Sauvadet, Jean-Claude Sandrier, Jean-François Copé.

Suspension et reprise de la séance (p. 1557)

M. le président.

Scrutin secret dans les salles voisines.

Suspension et reprise de la séance (p. 1558)

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1558)

Proclamation des résultats du scrutin.

Mme Martine Billard, M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1559)

M. le président.

2. **Installation du bureau** (p. 1559).

3. **Communication de M. le président** (p. 1559).

4. **Communication du décret de convocation du Parlement en session extraordinaire** (p. 1559).

5. **Convocation de la Conférence des présidents** (p. 1559).

6. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 1560).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD ACCOYER

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRÉTAIRES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des vice-présidents, qui sont au nombre de six, des trois questeurs ainsi que des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour les fonctions de questeurs, j'ai reçu trois candidatures.

Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, je proclame questeurs, dans l'ordre de présentation établi :

M. Richard Mallié ;

M. Philippe Briand ;

Mme Marylise Lebranchu.

(Applaudissements.)

Nous allons maintenant procéder à la nomination des vice-présidents.

Je suis saisi de huit candidatures. Le nombre des candidats étant supérieur au nombre des sièges à pourvoir, il y a lieu à scrutin.

Je rappelle que le scrutin est secret. Il n'y a donc pas de délégations de vote. Au premier tour et au deuxième tour sont élus, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Rappels au règlement

M. Jean-Marc Ayrault. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, radical et citoyen, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Marc Ayrault. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa 1, relatif au déroulement de la séance.

Vous venez, monsieur le président, d'annoncer qu'il y avait huit candidats pour les six postes de vice-présidents. *(Protestations sur plusieurs bancs.)* Je regrette cette situation : cette législature, en quelque sorte, commence mal. *(Exclamations sur divers bancs.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Jean-Marc Ayrault. Elle aurait pourtant pu être marquée par une volonté partagée de respect du pluralisme des sensibilités représentées à l'Assemblée nationale. *(Protestations sur plusieurs bancs.)*

Dans ces conditions, je réitère la proposition que je vous ai adressée officiellement au nom du groupe socialiste, radical et citoyen, et que j'ai faite aux autres groupes, en particulier à celui de l'UMP.

Je me félicite que l'engagement pris par les deux candidats à l'élection présidentielle, et plus particulièrement par celui qui a été élu, de confier une présidence de commission à l'opposition, en l'occurrence celle de la commission des finances, soit tenu. C'est un progrès, et c'est une bonne chose. Il ne faudrait donc pas que vous le regrettiez, mes chers collègues,...

M. Richard Mallié. Moi, si !

M. Jean-Marc Ayrault. ... car si l'on veut que le Parlement travaille bien au service des Français, encore faut-il que toutes les conditions soient réunies et, en particulier, que l'on aille jusqu'au bout de la pluralité en faisant en sorte que celle-ci soit effectivement respectée.

Je réitère donc publiquement la proposition que j'ai faite – il n'est jamais trop tard, monsieur le président. Étant donné que le calcul pour la répartition des postes est fonction, selon les règles de l'Assemblée nationale, du nombre de députés, il aboutirait à donner trois vice-présidences au groupe de l'UMP et trois au groupe socialiste, radical et citoyen, et apparentés,...

M. Michel Voisin. Cannibal !

M. Jean-Marc Ayrault. ... sachant qu'ensuite la répartition des postes de secrétaires s'opérerait selon le même mode de calcul.

Mme Nadine Morano. Et alors ?

M. Jean-Marc Ayrault. Le groupe socialiste a proposé de renoncer au troisième poste de vice-président et souhaité que le groupe de l'UMP fasse de même. *(Protestations sur certains bancs.)*

Vous avez, mes chers collègues, la présidence de l'Assemblée nationale. Vous auriez également deux vice-présidences, comme nous-mêmes. Ainsi, les deux autres groupes, à savoir le groupe du Nouveau Centre et celui de la Gauche démocrate et républicaine, pourraient disposer, chacun, d'un poste de vice-président. Telle est notre conception : elle est simple et claire. *(Applaudissements sur quelques bancs.)* Elle est de n'écraser personne. Elle est, dès le début de la législature, de continuer à faire ce qu'il faut pour donner un signe de confiance aux Français.

Monsieur le président, il n'est pas trop tard pour bien faire.

M. Jean Glavany. Il n'est jamais trop tard !

M. Jean-Marc Ayrault. Je vous demande donc une suspension de séance afin de réunir les présidents de groupe (*Exclamations sur quelques bancs*) en vue de parvenir à un accord. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Avant de donner la parole au président du groupe Nouveau Centre qui me l'a également demandée pour un rappel au règlement, vous me permettez, mes chers collègues, en ce tout début des travaux de cette XIII^e législature, de vous appeler à faire preuve de mesure dans vos propos,...

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le président. ... et dans vos interpellations. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Bernard Derosier. Pour qui dites-vous cela ?

M. le président. Il n'est pas inutile de le rappeler, la dignité de nos travaux tient d'abord à l'image que nous donnons.

M. Jean Glavany. Qui a été indigne ?

M. le président. Nous pouvons nous exprimer les uns et les autres simplement, directement, franchement, mais sans excès, dans l'écoute réciproque et, je vous en prie également, avec une certaine densité, c'est-à-dire une certaine concision. Ce serait, sur l'ensemble de nos bancs, dans l'intérêt même de la mission que nous devons remplir et de notre propre institution. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

La parole est à M. François Sauvadet, pour un rappel au règlement.

M. François Sauvadet. Je souscris tout à fait, monsieur le président, aux propos que vous venez de tenir et donc à l'esprit dans lequel nous devons aborder nos travaux, c'est-à-dire un esprit de respect mutuel.

M. Michel Voisin. Bravo, Sauvadet !

M. François Sauvadet. Je tiens cependant à faire part de la surprise que j'ai eue à entendre le président du groupe socialiste.

Nous avons abordé cette session avec la volonté, partagée sur tous les bancs, par tous les groupes et par vous-même, monsieur le président, non seulement d'être respectueux, ce qui n'empêche pas d'être engagés, mais également de faire vivre le pluralisme, notamment les droits de l'opposition. Ceux-ci cependant ne peuvent valoir sans le respect aussi de ceux de la majorité. C'est une exigence que nous devons à l'égard de tous ceux qui ont souhaité que nous exercions ensemble la majorité. (« Très bien ! » et *applaudissements sur divers bancs.*) Celle-ci, je le rappelle, repose sur deux pieds : l'UMP et le Nouveau Centre. Nous tenons à ce que les droits de la majorité soient également respectés. (*Interruptions sur certains bancs.*)

M. Jean Glavany. C'est un raisonnement à petits pieds, monsieur Sauvadet !

M. François Sauvadet. Si le respect n'est pas de mise, et que déjà on ne peut pas s'exprimer en toute tranquillité s'agissant de notre simple organisation, je suis assez curieux de la suite !

Monsieur Ayrault, les engagements pris ont été tenus et ils ont été respectés par le président de notre assemblée et par l'ensemble des groupes, puisque nous avons pris la

décision extrêmement importante de confier à l'opposition la présidence de la commission des finances, qui est l'une de nos commissions majeures.

M. Richard Mallié. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Jean-Pierre Balligand. Ce ne sont pas les groupes qui ont décidé !

M. François Sauvadet. C'est une décision qui marque bien une volonté nouvelle.

Vous avez fait état, monsieur Ayrault, du mode de calcul qui est en usage...

M. Jean Glavany. Celui de la proportionnelle. Telle est la tradition de cette maison !

M. le président. La parole est à M. Sauvadet et à lui seul.

M. François Sauvadet. Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai souhaité, au nom du groupe Nouveau Centre, qui est dans la majorité, que nous soyons représentés par une vice-présidence. C'est un souhait que je crois légitime.

Les droits de l'opposition, pour leur part, ont été non seulement respectés, mais également renforcés par la décision que nous avons prise collectivement de lui confier la présidence importante de la commission des finances. Je souhaite simplement que chacun puisse trouver pleinement sa place.

À cet égard, la majorité doit pouvoir exprimer sa position majoritaire par des postes de vice-présidents de l'Assemblée nationale, dont le rôle n'est pas que symbolique, puisqu'ils président nos travaux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant de poursuivre nos travaux, je vais donner la parole pour une brève intervention à M. Sandrier, représentant du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, puis à M. Copé, président du groupe de l'UMP.

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le président, je souhaite souligner, au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, que la question qui se pose peut être abordée de manière très sereine. La raison en est très simple : le Président de la République a dit et répété – il l'a même fait mettre en œuvre ici – qu'il était pour l'ouverture la plus large possible...

M. Michel Voisin. C'est fait !

M. Jean-Claude Sandrier. ... et pour le pluralisme. Dernièrement, il s'est même déclaré éventuellement prêt à examiner l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les élections. (*Exclamations sur quelques bancs.*) Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas preuve, pour la constitution du bureau de cette assemblée, de ce même pluralisme.

Monsieur le président, deux solutions s'offrent à nous, dont je vous laisse juge. L'une, présentée par le président du groupe socialiste, radical et citoyen, reviendrait à ce que ce groupe et celui de l'UMP fassent une place à chacun des deux autres groupes.

M. Daniel Mach. Jamais !

M. Jean-Claude Sandrier. L'autre solution consisterait, elle, à modifier l'article 8 de notre règlement en portant – ce qui soulagerait d'ailleurs leur travail – le nombre des vice-présidents de l'Assemblée nationale de six à huit. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Copé.

M. Jean-François Copé. Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens, au nom du groupe de l'UMP, à dire à mon tour quelques mots à propos de notre débat.

Pour ce qui nous concerne, l'esprit qui nous anime est de faire en sorte que nos débats se déroulent en accord avec l'idée que nous nous faisons les uns et les autres de la démocratie en cette année 2007, c'est-à-dire une démocratie apaisée où chacun puisse défendre ses idées et ses convictions sans forcément adopter une logique sectaire...

M. Jean Glavany. Chiche !

M. Jean-François Copé. ... qui, il faut bien le dire, n'est plus celle de ce début de siècle et qui correspond encore moins à ce qu'attendent nos compatriotes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*) Nous avons pu nous en rendre compte dans les débats autour de l'élection présidentielle.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, pour ce qui nous concerne, faire œuvre d'un très grand esprit d'ouverture. Il me semble d'ailleurs que nous en avons déjà fait la démonstration depuis quelques jours, en particulier en proposant, fait inédit dans l'histoire de la V^e République, que le poste essentiel de président de la commission des finances soit dévolu à un membre du principal groupe de l'opposition. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

À ceux qui voudraient déjà banaliser cet acte, je leur répète que c'est la première fois qu'un tel geste est accompli et qu'il mérite beaucoup mieux, me semble-t-il, que l'amnésie ! (*Mêmes mouvements.*)

Si nous l'avons fait, dans la droite ligne des propositions du Président de la République, c'est bien entendu pour tendre la main dans un esprit de respect réciproque. C'est dans cette même logique qu'il nous a semblé légitime que le groupe Nouveau Centre puisse bénéficier dans cette assemblée d'un poste de responsabilité, en l'occurrence celui d'une vice-présidence. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Si le groupe de l'UMP, qui a débattu de cette question, l'a voulu, c'est – je veux le dire à M. Sauvadet – parce que nous sommes résolument tournés vers l'avenir et que nous avons en tête de construire, avec les uns et les autres, les conditions d'un débat apaisé.

Pour autant, s'il nous semble légitime que le groupe Nouveau Centre puisse bénéficier ainsi d'un poste de vice-président de l'Assemblée nationale, le même raisonnement ne vaut pas tout à fait pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Ce dernier est évidemment tout à fait respectable, mais j'ai cru comprendre, en écoutant les déclarations de ses responsables, qu'il s'intitulait lui-même « groupe technique » : pour atteindre le seuil de vingt membres, il regroupe en effet des personnalités de sensibilités différentes. Il s'agit là, évidemment, d'un groupe qui n'est pas de la même nature que les autres. C'est pourquoi il m'a semblé qu'il ne pouvait relever de la même logique.

Je suis aussi soucieux que d'autres ici de l'esprit d'ouverture. Nous pourrions imaginer que soit réservé à ce groupe un poste de secrétaire au Bureau de l'Assemblée, ce qui permettrait à chacun de trouver sa juste place dans l'exercice des responsabilités de l'Assemblée nationale, dans un cadre

dont on peut espérer, en ce début de législature, qu'il soit ouvert et non pas fermé. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'ai quelques précisions sur notre règlement à apporter, en particulier au président du groupe socialiste, radical et citoyen, Jean-Marc Ayrault, s'agissant notamment de l'article 10. Celui-ci prévoit que les présidents de groupe se réunissent en vue de procéder à la répartition des postes du Bureau « en s'efforçant de reproduire au sein du Bureau la configuration politique de l'Assemblée ». Or, deux des quatre présidents de groupe que j'ai réunis ce matin ont considéré que la configuration politique de l'Assemblée serait mieux reproduite si chaque groupe disposait d'un vice-président. Les deux groupes qui ont émis cette opinion, étant, d'une part, le groupe de la Gauche démocratique, et, d'autre part, le groupe du Nouveau centre, je n'ai pu, ce matin, et ne puis à nouveau que constater qu'il n'y a pas d'accord. Nous sommes donc inévitablement conduits à passer, comme le prévoit notre règlement, à un vote de l'Assemblée. Dans ces conditions, monsieur le président du groupe socialiste, radical et citoyen, maintenez-vous votre demande de suspension de séance ? (*Murmures sur divers bancs.*)

M. Jean-Marc Ayrault. Monsieur le président, vous venez par votre propos d'en démontrer l'utilité. Vous avez constaté ce matin, dites-vous, que deux groupes avaient demandé une vice-présidence et qu'il n'y avait pas de consensus sur cette exigence. Je vous propose à présent d'accéder à la demande de ces deux groupes. (*Murmures sur divers bancs.*) Oui, des deux groupes ! Pourquoi en effet, monsieur Copé, porter un jugement de valeur positif sur l'un d'eux et négatif sur l'autre ?

M. François Sauvadet. Parce que l'un est dans la majorité !

M. Jean-Marc Ayrault. Nous sommes des députés à égalité de droits et de devoirs ici ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Il y a des groupes : il n'y a pas de sous-groupes !

Monsieur le président, vous nous avez réunis ce matin en application de l'article 10, que vous venez de rappeler. La logique veut que je maintienne ma demande de suspension de séance, non pas pour faire durer, mais pour vous permettre de réunir à nouveau les présidents de groupe et de trouver une solution afin de démarrer cette législature de façon pluraliste, sur de bonnes bases. C'est, je crois, ce que les Français souhaitent. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Je vais donc suspendre la séance pour cinq minutes et invite les présidents des quatre groupes à me retrouver au cabinet du départ.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures vingt, est reprise à quinze heures trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

J'ai réuni les présidents des quatre groupes.

M. le président Jean-Marc Ayrault a renouvelé sa proposition de céder un poste de vice-président au groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Mais je n'ai pu que constater à nouveau qu'il n'y avait pas d'accord possible.

M. Jean-Pierre Brard. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'accord ?

M. le président. Dans ces conditions, nous allons donc procéder au scrutin dont j'avais annoncé la tenue avant la suspension.

Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants, dont je vais tirer au sort les noms.

(Il est procédé au tirage au sort.)

M. le président. Sont désignés scrutateurs titulaires : M. Jean-Claude Mignon, M. Serge Grouard, M. Olivier Dassault, M. Jean-Christophe Lagarde.

Sont désignés scrutateurs suppléants : M. Pierre Gosnat et M. Didier Migaud.

Le vote se déroule dans les salles voisines de la salle des séances.

Les bulletins manuscrits sont valables. Toutefois, afin de vous faciliter la tâche, des bulletins imprimés sont à votre disposition. Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Je rappelle enfin, mes chers collègues, que, pour que les votes soient valables, les bulletins contenus dans les enveloppes ne doivent pas compter plus de six noms.

J'ouvre le scrutin, qui est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Le scrutin sera clos vers seize heures quarante.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante, est reprise à seize heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite les collègues qui ont été désignés comme scrutateurs au début de la séance à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé dans une demi-heure environ.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin pour la nomination des vice-présidents :

Nombre de votants	468
Bulletins blancs ou nuls	7
Nombre de suffrages exprimés...	461
Majorité absolue	231

Ont obtenu :

M. Marc Laffineur : 278 voix ;

M. Marc Le Fur : 278 voix ;

M. Marc-Philippe Daubresse : 276 voix ;

M. Rudy Salles : 265 voix ;

Mme Catherine Génisson : 170 voix ;

M. Jean-Marie Le Guen : 169 voix ;

M. Alain Néri : 169 voix ;

Mme Jacqueline Fraysse : 39 voix ;

Divers : 1 voix.

M. Marc Laffineur, M. Marc Le Fur, M. Marc-Philippe Daubresse et M. Rudy Salles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements.)*

M. Jean Glavany. La parité est en marche !

M. le président. Il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin pour deux sièges de vice-président. M. le président du groupe socialiste, radical et citoyen m'a fait connaître qu'il présentait pour ce second tour les candidatures de M. Jean-Marie Le Guen et de Mme Catherine Génisson.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Martine Billard, pour le groupe de la gauche démocrate et républicaine.

Mme Martine Billard. Monsieur le président, nous avons demandé qu'une vice-présidence soit accordée à notre groupe, au nom de la démocratie et du respect de la pluralité. Nous avons entendu beaucoup de discours sur l'ouverture ces dernières semaines ; nous constatons que cette nouvelle législature commence par la fermeture. *(Exclamations sur plusieurs bancs. – Applaudissements sur quelques bancs.)*

L'ensemble des groupes politiques devrait bénéficier d'une vice-présidence, comme c'est le cas dans de nombreux pays démocratiques.

M. Céleste Lett. Vous n'êtes que trois !

Mme Martine Billard. Dès lors qu'un groupe est constitué selon le règlement de notre assemblée, il n'y a pas de jugement à porter sur lui !

M. Bernard Deflesselles. Pas de leçons !

Mme Martine Billard. La droite, pour régler ses problèmes internes entre l'UMP et le Nouveau Centre, a préféré dépouiller le groupe socialiste d'une vice-présidence : bel exemple d'ouverture et de pluralité politique !

Pour notre part, nous ne souhaitons pas entrer dans le jeu de ceux qui voudraient opposer les forces de la gauche et des écologistes entre elles.

M. Bernard Deflesselles. Vous n'avez pas besoin de nous, vous le faites tout seuls !

Mme Martine Billard. Nous retirons donc la candidature de Jacqueline Fraysse.

Enfin, le moins que l'on puisse dire étant donné la proportion d'hommes parmi les vice-présidents, c'est que le renouveau de la parité n'est pas encore là ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

M. le président. Madame Billard, la procédure suivie a été strictement conforme à l'article 10 du Règlement.

M. Noël Mamère. Vous êtes le président de l'UMP, pas de l'Assemblée nationale !

M. le président. Je prends acte du retrait de la candidature de Mme Fraysse et constate qu'il n'y a pas plus de candidats que de sièges à pourvoir.

En conséquence, je proclame élus vice-présidents de l'Assemblée nationale, dans l'ordre suivant :

M. Marc Laffineur ;

M. Marc Le Fur ;
 M. Marc-Philippe Daubresse ;
 M. Rudy Salles ;
 M. Jean-Marie Le Guen ;
 Mme Catherine Génisson.

(Applaudissements.)

Mes chers collègues, les six vice-présidents ayant été élus, je vais maintenant réunir les présidents de groupe dans le salon des jeux afin de procéder à la répartition des postes de secrétaires.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Pour les fonctions de secrétaire, j'ai reçu douze candidatures.

Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, je proclame secrétaires de l'Assemblée nationale, par ordre alphabétique :

M. Jean-Paul Bacquet ;
 M. Michel Bouvard ;
 M. Jacques Desallangre ;
 M. Olivier Dussopt ;
 M. Paul Giacobbi ;
 Mme Claude Greff ;
 M. Lionnel Luca ;
 M. Alain Néri ;
 Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont ;
 M. Bernard Perrut ;
 M. François de Ruyg ;
 M. André Schneider.

2

INSTALLATION DU BUREAU

M. le président. Je constate que le Bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Il se réunira demain, jeudi 28 juin 2007, à quinze heures.

3

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Je rappelle à MM. les présidents de groupe que la réunion en vue de procéder à la division de la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes aura lieu vers dix-huit heures dans les salons de la présidence.

4

COMMUNICATION DU DÉCRET DE CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République, en date du 27 juin 2007, portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :

1. Une déclaration de politique générale ;
2. Le débat d'orientation budgétaire ;
3. Un débat sur le dernier Conseil européen et la réforme des traités ;
4. L'examen des projets de lois suivants :
 - projet de loi portant création d'une délégation parlementaire pour le renseignement ;
 - projet de loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs ;
 - projet de loi portant règlement définitif du budget de 2006 ;
 - projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat ;
 - projet de loi relatif à la gouvernance et aux nouvelles compétences des universités ;
 - projet de loi sur le dialogue social et la continuité du service public de transport ;
 - projet de loi portant création d'un contrôleur général indépendant des lieux de privation de liberté ;
5. L'examen de 28 projets de lois autorisant l'approbation ou la ratification d'accords internationaux.

5

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La première Conférence des présidents se réunira demain à douze heures trente.

Le Premier ministre m'a d'ores et déjà fait savoir qu'il procédera, mardi 3 juillet, à quinze heures, à la déclaration de politique générale sur laquelle il engagera la responsabilité du Gouvernement.

6

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Mardi 3 juillet 2007, à quinze heures, séance publique :

Ouverture de la session extraordinaire 2006-2007 ;

Déclaration de politique générale du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN-PIERRE CARTON



ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :	
03	Compte rendu..... 1 an	155,70
33	Questions..... 1 an	97,60
83	Table compte rendu..... 1 an	25,80
	DÉBATS DU SÉNAT :	
05	Compte rendu..... 1 an	136,60
35	Questions..... 1 an	71,20
85	Table compte rendu..... 1 an	21,20
95	Table questions..... 1 an	14,00
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :	
07	Série ordinaire 1 an	797,70
27	Série budgétaire..... 1 an	98,80
	DOCUMENTS DU SÉNAT :	
09	Un an.....	638,20

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(*) Arrêté du 23 décembre 2006 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2006

Direction, rédaction et administration : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15
Standard : **01-40-58-75-00** – Renseignements documentaires : **01-40-58-79-79** – Télécopie abonnement : **01-40-58-77-57**

Prix du numéro : 1,80 €
(Fascicules compte rendu et amendements)